

Règlement Intérieur du 1^{er} Open International d'Échecs des Montagnes du Jura dans l'Ain Giron – Février/Mars 2027



Article 1 : Organisation, lieu et arbitrage

Le relais nordique, en collaboration avec le Club d'échecs d'Oyonnax Dortan organise le 1er open d'échecs des Montagnes du Jura.

Cet open est réservé aux joueurs des catégories Senior+ et Vétérans, donc aux joueurs de plus de 50 ans.

Il se déroulera **du samedi 27 février au dimanche 7 mars 2027, au relais nordique, 50 route de la Pesse, 01330 GIRON.**

L'organisation est représentée par Jean-Louis PIVARD, président du club d'échecs d'Oyonnax Dortan.

Arbitre principal du tournoi : Sylvain WLASSEWITCH (Arbitre International)
contact +33 6.76.51.21.21./ wlassewi@yahoo.fr

Article 2 : Homologation, appariements et cadence :

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour tous les tournois.

Les appariements informatisés (programme SharlyChess) se font au **système suisse (C04.3).**

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. en vigueur à la date du tournoi.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE d'avril 2027.

Cadence : 1h30 + 30 min au 40ème coup + 30 sec/coup. **La notation est obligatoire durant toute la partie.**

Article 3 : Inscription et pointage :

L'inscription en ligne est obligatoire avant le 20 février 2027.

<https://events.sharly-chess.com/fr/events/1er-open-des-montagnes-du-jura-veteran-et-senior-1>

La réservation de la pension complète au relais nordique (incluant éventuellement l'inscription au tournoi) ne dispense pas de l'inscription au tournoi à faire par ailleurs (inscription qui pourra être remboursée si les conditions sont réunies).

Pour s'inscrire, il faut, soit être affilié à la fédération française des échecs (licence A pour les joueurs sous code FRA), soit être affilié à une autre fédération reconnue par la FIDE, et posséder un id FIDE actif.

Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sous code FRA.

Les droits d'inscription sont de 70 €. Seuls les joueurs des catégories Seniors+ et Vétérans (donc plus de 50 ans) peuvent s'inscrire à cet open.

→ **L'inscription en ligne ne dispense pas du pointage, sur place avant 14h45 le samedi 27 février 2027 pour être apparié à la ronde 1.**

Article 4 : Horaires des Rondes

Pointage	samedi 27 février 2027 de 13h30 à 14h45
Ronde 1	samedi 27 février 2027 à 15h
Ronde 2	dimanche 28 février 2027 à 14h30
Ronde 3	lundi 1er mars 2027 à 14h30
Ronde 4	mardi 2 mars 2027 à 14h30
Ronde 5	mercredi 3 mars 2027 à 14h30
Ronde 6	jeudi 4 mars 2027 à 14h30
Ronde 7	vendredi 5 mars 2027 à 14h30
Ronde 8	samedi 6 mars 2027 à 14h30
Ronde 9	dimanche 7 mars à 9h30
Remise des prix	dimanche 7 mars à 15h00

Article 5 : Publication des appariements :

Les appariements officiels seront publiés sur le site de la Fédération Française des Échecs peu de temps après la fin de chaque ronde. Cependant, ces appariements ne seront considérés comme officiels qu'à 10 heures le jour de la ronde pour les rondes 2 à 8 (et à 23h00 la veille au soir pour la ronde 9).

Les appariements qui pourraient être publiés en avance sont uniquement informatifs. Ils peuvent être corrigés

jusqu'à l'heure de publication officielle où ils deviennent définitifs.

De même, les résultats qui pourraient être publiés en cours de ronde le sont uniquement à titre indicatif.

→ **Page du tournoi sur le site de la FFE :** <https://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=73224>

Article 6 : Classement et départages :

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre :

- 1) Le Buchholz tronqué** (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles),
- 2) Le Buchholz intégral**
- 3) La performance.**

→ Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 7 : Liste des prix :

Les 3 premiers prix du classement général sont garantis :

1er prix : 500 € + un beau trophée en bois.

2ème prix : 300 €

3ème prix : 200 €

+ Prix féminin

+ Prix spéciaux.

+ Tous les participants recevront un petit cadeau souvenir en bois de la région.

Le montant total des prix est de 1500 € au minimum. Ce montant pourra être revu à la hausse en fonction des inscriptions.

La liste complète des prix sera affichée en annexe de ce règlement avant le début de la ronde 4.

Les prix sont non cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les prix sont attribués à la place, après départage des éventuels, sans partage de prix.

Tout joueur absent lors de la remise des prix renonce à son prix, sauf en cas d'accord préalable avec l'organisateur.

Article 8 : Le Bye

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il doit absolument prévenir l'arbitre du tournoi **AVANT** la fin de la ronde précédente (ou avant la fin du pointage pour la première ronde).

Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

Article 9 : Comportement des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Le lieu de la compétition, se compose de la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur.

Le joueur ou la joueuse au trait ne doit pas quitter la zone de jeu, le joueur ou la joueuse qui n'est pas au trait ne doit pas quitter le lieu de la compétition. Une dérogation peut être accordée par l'arbitre sur demande justifiée.

Il est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient **totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur**, rangé selon les directives de l'arbitre.

Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, **sous sa propre responsabilité**, dans la consigne prévue à cet effet.

L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs. Si le joueur / la joueuse refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles de

compétition.

Les chapeaux, casquettes ou autres objets qui couvrent la tête sont interdit durant les parties sauf dérogation spéciale accordée par l'arbitre.

Toutes les montres sont interdites durant les parties sauf dérogation spéciale accordée par l'arbitre.

Article 10 : Commission d'appel

Une commission d'appel de 3 membres pourra être constituée au cas par cas si besoin.

Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 11 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule **puis quitter la salle de jeu**. Le vainqueur (ou l'un des joueurs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque.

Article 12 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre, cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 13 : publications

Par son inscription à cet open, le joueur donne l'autorisation à l'organisateur de publier sur son site internet ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 14 : Éventuelles mesures sanitaires

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que les mesures sanitaires qui seront en vigueur durant la période du Festival et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal

Sylvain WLASSEWITCH,
Arbitre International,

Le représentant de l'organisation

Jean-Louis PIVARD,
Président du CEOD,